

**M. Thatcher:** Et les baies du député de Fraser-Valley?

**Le très hon. M. Howe:** Sauf erreur, nous en avons vendu la majeure partie à l'Irlande, l'autre jour. Avec le temps, nous écoulons tous nos produits. Mes honorables vis-à-vis ont beau jeu de faire le petit manège auquel ils se livrent depuis 1944, c'est-à-dire d'annoncer à qui veut les entendre que la fin du monde arrivera dans les six mois. Le manège a repris de plus belle.

**M. Thatcher:** Oh, non!

**Le très hon. M. Howe:** Je me souviens d'avoir entendu votre chef, ici même, déclarer qu'il faudrait prévoir des crédits de cinq milliards afin de soulager le chômage dans les deux années suivant la guerre. Voilà précisément ce que vous faites aujourd'hui en ce qui concerne le commerce étranger. De fait, nous avons vendu tout ce que nous avons produit, à très peu d'exceptions près, si je ne m'abuse, et nous avons bon espoir que cela continuera à en être ainsi.

**M. Gillis:** Il me semble que le ministre aurait pu se dispenser de faire de l'esprit sur la fin du monde. Il n'est pas le moins du monde question du bill là-dedans. L'honorable député de Rosetown-Biggart avait parfaitement raison en prédisant du chômage pour l'après-guerre. Depuis une couple d'années nous versons des secours d'urgence aux chômeurs du littoral du Pacifique.

**M. le président suppléant:** Peut-être l'honorable député a-t-il raison d'adresser ses observations au ministre, mais il ne faudrait pas que cela tournât à une discussion privée.

**M. Gillis:** Puisque le ministre a soulevé cette question, il n'est que juste que nous puissions formuler quelques commentaires à ce propos. A mon avis, cette déclaration est inexacte. L'honorable député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell) qui n'est pas à son siège en ce moment, n'a certes pas voulu irriter le ministre. Il est manifeste que des mesures s'imposent quant à l'embauchage dans les provinces Maritimes. On éprouve de la difficulté à vendre la houille de ces provinces. La liquidation d'une industrie qui ne peut écouler ses produits n'est ni une solution au problème ni conforme à l'économie. Je n'en dirai pas plus long. J'engage le ministre et tous les députés à s'en tenir à la mesure à l'étude afin d'éviter ces petites querelles.

**M. Drew:** Il importe de bien saisir le lien entre le ministère de la Défense nationale et la société. On nous a dit qu'il existe au ministère de la Défense un organisme connu sous le nom d'Administration des approvi-

sionnements de la défense. Afin d'élucider ce point, peut-on me dire si la société fait des achats au nom du ministère de la Défense nationale, sur avis de l'Administration des approvisionnements de la défense?

**Le très hon. M. Howe:** C'est à la demande du sous-ministre de la Défense nationale. On utilise cette formule depuis 1940, alors que le ministère des Munitions et Approvisionnements s'est chargé des achats pour le compte du ministère de la Défense. Nous recevons une demande accompagnée, s'il y a lieu, d'une description et d'un engagement de dépense. En d'autres termes, elle spécifie qu'une réserve est insérée dans l'état estimatif jusqu'à concurrence des sommes requises pour l'exécution de cette demande. Les deux documents arrivent en même temps. L'organisme compétent du ministère de la Défense nationale a, j'en suis sûr, approuvé le montant avant de délivrer l'engagement de dépense.

**M. Drew:** Monsieur le président, la réponse du ministre ayant établi le rapport direct entre l'Administration des approvisionnements de la Défense et la Société, il est d'une extrême importance que chaque membre de la Chambre sache exactement quelle est la portée du présent bill sur les relations de la Corporation avec le ministère de la Défense nationale. On ne saurait saisir la Chambre d'un meilleur exemple que le compte rendu d'une entrevue avec le ministre de la Défense nationale, compte rendu qui a paru dans les journaux du 22 novembre dernier. Je juge l'entrevue assez importante pour citer quelques extraits où il est question des initiatives et des conséquences fort extraordinaires qui découlent de ce rapport entre l'Administration des approvisionnements de la défense et la Corporation commerciale canadienne. La dépêche dont je donne lecture a paru dans le *Spectator* d'Hamilton, mais comme elle provient de la *British United Press*, plusieurs journaux l'ont publiée.

Comme elle indique la nature des méthodes qu'envisage la mesure à l'étude par rapport aux achats du ministère de la Défense nationale, je la citerai en entier:

Selon ce qu'a révélé hier le ministre de la Défense, M. Brooke Claxton, le programme de préparation du Gouvernement vise à accumuler tout l'équipement et le matériel dont les armées du Canada auraient besoin pour une année de guerre.

A cette fin, a dit le ministre de la Défense, on a déjà pris les mesures suivantes:

1. Institution de l'Administration des approvisionnements de la défense, organisme d'État absolument nouveau qui permettra désormais aux autorités militaires de conclure sans délai, pour l'achat de matériel et d'équipement, des contrats qui autrement ne seraient soumis à l'approbation du Parle-